

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre

La **PSC**, représentée par Monsieur FREDERIC Bruno, Gérant, pour conclure le présent protocole.

Et

L'organisation syndicale suivante :

C.G.T.G, représentée par **Mme CASTROT Marie-Agnès**

Préambule

La SA GPC a informé la société PSC de sa volonté de réduire de 10 à 15 % le marché de nettoyage dont elle est titulaire sur l'aéroport Pole Caraïbes, à partir de Janvier 2021.

PSC lors d'une réunion qui s'est tenue le 05/11/2020 a fait part aux salariés (17 agents) de cette décision et a fait les propositions suivantes :

- Départ volontaire à la retraite
- Rupture conventionnelle
- Passage à temps partiel

Le 07/12/2020, en présence des salariés de l'aéroport et de la représentante syndicale, qui est Mme CASTROT, il a été convenu ce qui suit en réponse au cahier des revendications déposé le 27 Novembre 2020 :

1. Maintien de tous les emplois :

L'entreprise s'engage à prendre en charge les formations :

- TAZARO Marianna (2 projets dont l'un des projets est une formation d'Aide-soignante)



- PHIRMIS Béatrice (bilan de compétences avec FRANCE COMPETENCES)
- ABARE Léon (bilan de compétences pour une formation éventuelle dans le BTP, CACES)
- SONNEVILLE Reynald (VAE en cours, BTS Hygiène et environnement, puis éventuellement formation de FORMATEUR).

PSC s'engage à les accompagner pour la mise en place et durant le cursus de la formation. Mme Valentine BRION et Maryline BALAGNE seront présentes aux côtés des salariés concernés pour le suivi de leur projet.

A l'issue de la période de formation, ces salariés réintégreront leur poste respectif. Tous les emplois sont maintenus.

2. Situation de Mme CATHERINE Nicolette :

Madame CAHERINE entre dans le cadre du chômage partiel dû à la crise sanitaire. Elle sera bénéficiaire de ce dispositif tant qu'il existe, dans le cadre de la crise sanitaire COVID.

3. **M. DOLMIN Mathieu** souhaite un départ négocié, nous reviendrons vers lui avec une proposition chiffrée le vendredi 11 Décembre 2020 à 11h qui lui sera remise.
4. **Attribution de 500 €** au titre de la Prime COVID : La Direction s'engage à rencontrer les salariés et la CGTG en Juin 2021 pour l'attribution de cette prime.
5. **Situation de Mme Alberte BERNOS et de Mr Fabrice CABRERA** : Dès que la situation le permettra, la Direction s'engage à augmenter le nombre d'heures de travail sur un autre site pour ces deux salariés afin qu'ils puissent accéder à un temps plein. Dans le cas d'un départ en congé, la situation de Mme BERNOS et Mr CABRERA sera étudiée pour un remplacement.

Le présent protocole fera l'objet d'un affichage dès sa signature, d'un envoi à l'Inspection du Travail et d'un dépôt au Conseil des Prud'hommes de POINTE-A-PITRE.

Fait à BAIE MAHAULT

Le 07/ Décembre 2020



PRESTATIONS SERVICES CARAIBES
Immeuble Marie-Galante - Moudong Sud
ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 85 40 27 - Fax : 0590 84 71 56
Mail : prestation.services.caraibes@orange.fr
Siret : 429 000 888 00025 - APE : 81.22Z

Le représentant de l'organisation syndicale

Marie-Agnès CASTROU

PRESTATIONS SERVICES CARAIBES (PSC) –

Immeuble Marie Galante Moudong Sud - Jarry – 97122 BAIE MAHAULT

Sarl au Capital de 7 622,45 € - SIRET 429 000 888 000 25 – APE 8122 Z

Tél. : 05 90 85 40 27 – Fax. : 05 90 84 71 56 - prestation.services.caraibes@orange.fr